

Un contrat de développement durable pour la Dombes et le Val de Saône

Le CDDRA, c'est quoi ?

Vous avez probablement déjà entendu parler du « CDDRA »...

Ce sigle représente un contrat de développement durable passé entre le territoire et la région Rhône-Alpes.

Le territoire, ce sont les 5 communautés de communes de Dombes Saône vallée, Montmerle 3 rivières, Chalaronne centre, Centre Dombes et canton de Chalamont, qui se sont regroupées en un syndicat mixte : **Avenir Dombes Saône**.

Avenir Dombes Saône représente donc un territoire de 85 000 habitants de la Dombes et du Val de Saône.

Il est l'un des 33 territoires de Rhône-Alpes qui a signé un CDDRA avec la région.

Ce contrat a pour objectif d'apporter des financements complémentaires (de la région) aux projets de développement du territoire. Des projets, oui ; mais pas n'importe lesquels !

Ils doivent surtout être cohérents avec le projet du territoire, élaboré à partir d'un [diagnostic](#), traduit dans une [charte](#) et décliné en un ensemble de [fiches action](#).

Pour qui ?

Collectivités locales et acteurs privés peuvent être éligibles à ces aides.

Chacune des [fiches action](#) du contrat précise le type de projet ciblé et les conditions d'attribution.

Nous trouver : 333 rue de la mairie 01480 Jassans-Riottier – 04 74 09 84 27

Nous écrire : contact@avenir-dombes-saone.fr

Nous lire : www.avenir-dombes-saone.fr

Pour quoi ?

Tous les projets ne sont pas éligibles à ces aides régionales. Ils doivent s'inscrire dans une liste de domaines en lien avec les compétences régionales :

- ◆ L'activité économique, l'emploi et la formation professionnelle
- ◆ L'aménagement du territoire, c'est-à-dire la maîtrise du foncier, l'habitat, les déplacements, l'accès aux services, le cadre de vie
- ◆ L'agriculture
- ◆ L'environnement
- ◆ Le tourisme

Comment demander une aide ?

Avant de lancer votre projet, la première des choses à faire est de prendre contact avec l'équipe du syndicat mixte. Un chargé de mission vous accompagnera dans la démarche.

Pour vous faire une première idée de ce qui vous sera demandé comme niveau d'information et pièces administratives, vous pouvez télécharger un [dossier de demande de subvention](#)

Enveloppe, durée

Notre CDDRA a débuté en juillet 2012 et court jusqu'en juin 2018.

Il représente une enveloppe de subvention régionale de 6.2 millions d'euros.

À cette enveloppe s'ajoutent 550 000 euros du conseil général.

Chaque projet bénéficie, en moyenne, d'une aide à hauteur de 30 %.

Fin 2014, l'enveloppe avait été consommée à hauteur de 18 %.

